

**SEANCE DU
27 MARS 2025**

**RAPPORT N° VI-1
25SGADB0027**

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
15

Date de convocation :
21 mars 2025

Date d'affichage :
28 mars 2025

OBJET:
**MONTCEAU-LES-MINES - Aménagement
d'une recyclerie - Autorisation de signature
d'une modification n°1 au marché
2303606PRP Lot 6: Plâtrerie, peinture**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote:** **24**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour :** **24**

Nombre de Conseillers ayant voté contre : **0**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus :** **0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 9**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 1**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 27 mars à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Technopôle hub&go- (salle d'expo - rez de jardin)71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Marc FRIZOT - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-François JAUNET

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Roger BURTIN - Mme Pascale FALLOURD - M. Jean-Paul LUARD -

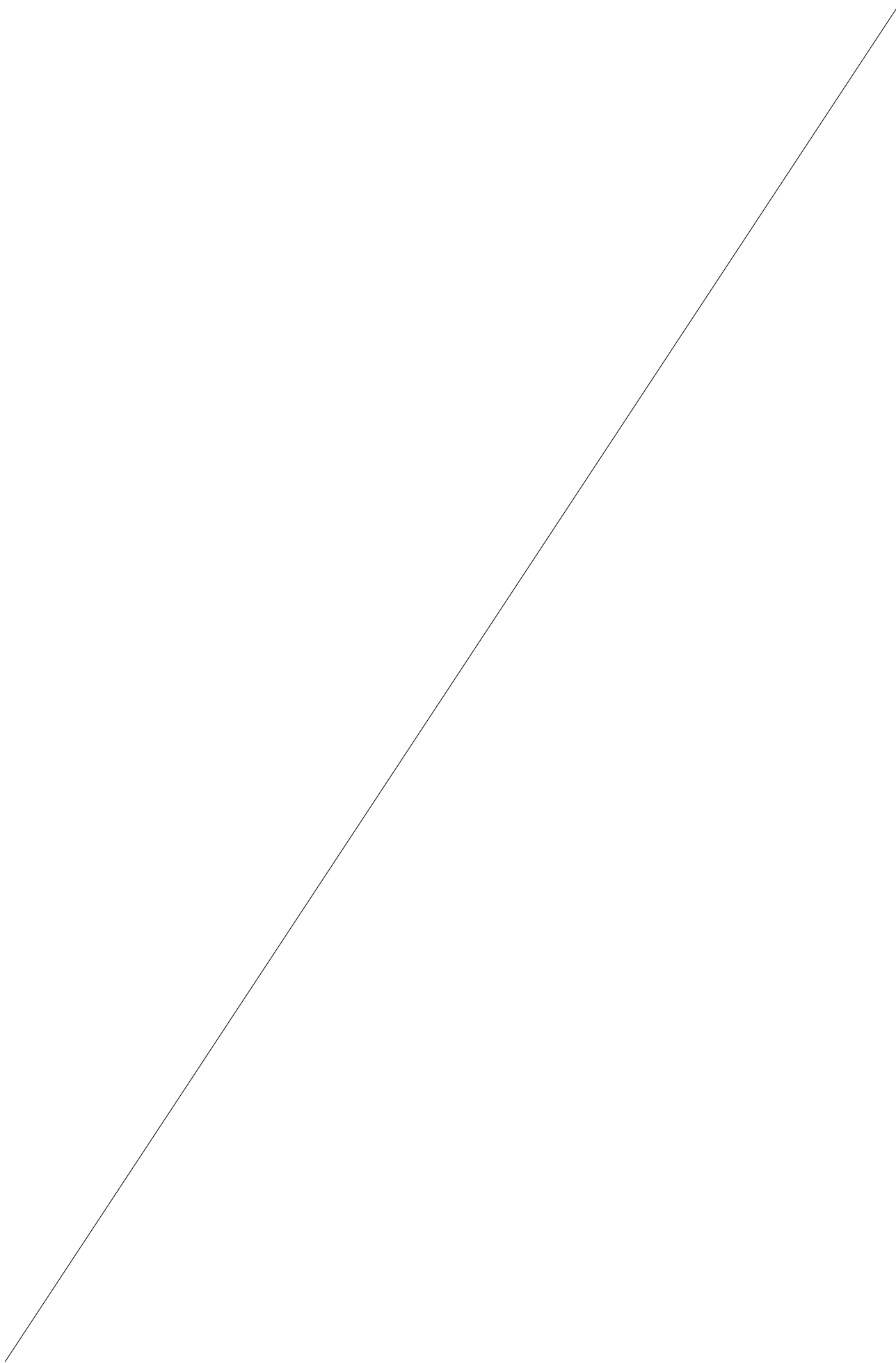
CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Gérard GRONFIER
M. CASSIER (pouvoir à Mme FALLOURD)
M. DURAND (pouvoir à M. JAUNET)
M. FREDON (pouvoir à Mme LEMOINE)
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
M. GOMET (pouvoir à M. LUARD)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. PINTO)
Mme LODDO (pouvoir à M. MEUNIER)
Mme PICARD (pouvoir à M. PIGEAU)
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. MARTI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Daniel MEUNIER



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 2 octobre 2024, devenue exécutoire le 3 octobre 2024, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 2120-1, L. 2123-1 1°, L. 2194-1, R. 2194-3 et R. 2194-7 du Code de la commande publique relatifs à la passation de marchés à procédure adaptée et aux modifications de marché public non substantielles,

Vu la décision n°23SGADB0135 du bureau communautaire du 14 septembre 2023 autorisant la signature d'un marché à procédure adaptée pour l'aménagement d'une recyclerie,

Vu le marché n°2303906PRP passé avec l'entreprise SMPP, pour un montant de 68 570,47 € H.T, notifié le 5 avril 2024 pour une durée d'exécution de 12 mois,

Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine Creusot-Montceau aménage une recyclerie 31 rue de Soisson à Montceau-les-Mines. Ce bâtiment accueillera les ateliers, un espace de sensibilisation du grand public et un espace de vente.

Dans le cadre de l'aménagement de la recyclerie, une inversion d'un sens d'ouverture de porte, déjà posée, a été demandée par le contrôleur technique de la construction. Un complément de doublage en placoplâtre hydro a été ajouté le long d'un mur en aggloméré et bardage acier afin d'améliorer les performances thermiques dans un vestiaire.

Cet aménagement validé par le maître d'œuvre et le contrôleur technique, s'élève à 1 959,00 € HT à la charge de la Communauté Urbaine, soit une augmentation de 2,86 % du montant initial du marché hors révision, sur la base du projet annexé à la présente décision.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer la modification n°1 au marché 2303906PRP, conclu avec l'entreprise SMPP, sur la base du projet annexé, impliquant une augmentation du marché de 1 959,00 € HT à la charge de la Communauté Urbaine, soit une augmentation de 2,86 % du montant initial élevé à 70 529,47 € HT ;
- D'imputer les dépenses sur les lignes du budget principal (TEGD04 RECYCLERIE)

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 28 mars 2025
et publié, affiché ou notifié le 28 mars 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



Le secrétaire de séance,
Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Meunier', with a large, stylized initial 'D' and a horizontal line extending from the end of the signature.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

AVENANT N°1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté Urbaine Le Creusot Montceau les Mines
Château de la Verrerie
BP 90069

71206 LE CREUSOT Cedex

B - Identification du titulaire du marché public

SMPP
Rue François BOURDON
ZI Henri Paul 71210 MONTCHANIN

C - Objet du marché public

☐ Objet du marché public:

2303906PRP_Montceau-les-Mines_Aménagement d'une recyclerie
Lot 6 Plâtrerie, peinture

☐ Date de la notification du marché public : 05/04/2024

☐ Durée d'exécution du marché public : 12 mois (période de préparation incluse)

☐ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 68 570,47€
- Montant TTC : 82 284,56€

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

☒ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Dans le cadre de l'aménagement de la recyclerie, une inversion d'un sens d'ouverture de porte (déjà posée) a été demandé par le contrôleur technique de la construction. Un complément de doublage en placoplâtre hydro a été ajouté le long d'un mur en aggloméré et bardage acier pour améliorer les performances thermiques dans un vestiaire.

Ces aménagements sont validés par le maître d'œuvre et le contrôleur technique.

☒ Date d'effet des modifications : La présente modification est applicable à compter de sa notification

☒ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **1 959,00€**
- Montant TTC : **2 350,80€**
- % d'écart introduit par l'avenant : **2,86 %**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **70 529,47€**
- Montant TTC : **84 635,36€**

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)